

### Justificatif de la créance de restitution

Adhésion n° 0000684190

Adhérent et assuré : M GROS JEAN né le 08/10/1927  
Demeurant de son vivant : 3 RUE DES COMMUNES  
21700 VOSNE ROMANEE

M Jean GROS est décédé le 16/04/2016

En exécution de la clause bénéficiaire en cas de décès, l'usufruit du capital décès au titre de l'adhésion référencée est attribuée à :

Mme Jeanine GROS née DEVILLE le 21/04/1929  
Demeurant : 3 Rue des Communes  
21700 VOSNES ROMANEE

Et la nue-propiété à : 1/3 Mme Anne-Françoise PARENT  
Née GROS le 30/01/1957  
Demeurant : Route d'Ivry  
21630 POMMARD

1/6 Mme Elodie ROLLOT  
Née GROS le 28/03/1985  
Demeurant : 6A Rue du Moulin de Prissey  
21700 PREMEAUX PRISSEY

1/6 M Vincent GROS  
Né le 28/04/1987  
Demeurant : 6 Rue des Grands Crus  
21700 VOSNE ROMANEE

1/12 M Pierre GROS  
Né 15/08/1990  
Demeurant : 3 Rue de la Tâche  
21700 VOSNE ROMANEE

# ADIS



1/12 M Louis GROS  
Né le 15/04/1992  
Demeurant : 3 Rue de la Tâche  
21700 VOSNE ROMANEE

1/12 M Simon GROS  
Né le 14/06/1994  
Demeurant : 3 Rue de la Tâche  
21700 VOSNE ROMANEE

1/12 M Alexandre GROS  
Né 24/05/2013  
Demeurant : 8 Rue de la Lorraine  
21200 BEAUNE

Par la présente, l'Agipi atteste avoir remis à Mme Jeanine GROS née DEVILLE, le quasi-usufruit du capital décès (article 587 du Code civil) acquis au titre de l'adhésion n° 0000684190, arrêté au 01 octobre 2016 à la somme de **222 577,00 €** par virement.

La présente attestation vaut preuve du règlement par l'Agipi du quasi-usufruit du capital à Mme Jeanine GROS et servira à établir les droits des nus-proprétaires au titre de leur créance de restitution à valoir dans la succession de l'usufruitier.

L'Agipi et AXA France Vie sont déchargés de toute responsabilité vis-à-vis des bénéficiaires par la remise du capital au quasi-usufruitier, et de la présente attestation à chacun des nus-proprétaires précédemment désignés.

Etabli en 1 exemplaire pour chacun des nus-proprétaires pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Schiltigheim, le 27 janvier 2017

Pour l'Agipi

associations diffusion services  
14 Avenue Pierre Mendès France  
67312 Schiltigheim Cedex  
Téléphone 03 90 23 90 00  
S.A. de courtage d'assurance au capital de 480 000 €  
R.C. Strasbourg B 306 843 701

Exemplaire original pour le compte de  
Mme Anne-Françoise PARENT

Votre conseiller :  
Agent général  
AXA Prévoyance & Patrimoine

LOIC NAULEAU  
6B PLACE SAINT BENIGNE  
21000 DIJON  
Tél : 03 80 54 20 01  
agencea2p.loic.nauleau@axa.fr

MADAME ANNE FRANCOISE PARENT  
ROUTE D IVRY  
21630 POMMARD

**CLER**  
**Adhésion n° 0000684190**  
**M JEAN GROS**

Schiltigheim, le 27 janvier 2017

Madame,

Au titre de l'adhésion souscrite par M Gros JEAN, vous êtes désigné bénéficiaire en nue-propriété du capital décès et Mme Jeanine GROS née DEVILLE bénéficiaire en quasi-usufruit.

Vous bénéficiez d'une créance de restitution égale à votre quote-part dans le capital décès réglé au quasi-usufruitier qui deviendra exigible à la fin de l'usufruit dans le cadre de la succession de l'usufruitier.

Pour faire valoir vos droits à l'extinction de l'usufruit, nous vous remettons sous ce pli, un justificatif du règlement du capital versé à Mme Jeanine GROS née DEVILLE que nous vous invitons à bien conserver.

Nous vous conseillons de constater dans un acte sous seing privé enregistré ou dans un acte notarié, la nature des droits qui vous reviennent ainsi que ceux qui reviennent aux nus propriétaires en raison du dénouement du contrat.

Cet acte portera ainsi mémoire de la créance de restitution et permettra de rendre la créance de restitution opposable à l'administration fiscale en raison des dispositions de l'article 773-2 du CGI.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Nathalie LALANNE  
Epargne-Retraite  
Tél : 03 90 23 92 94



